



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 11528

## Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés d'assurer le remplacement des enseignants absents dans les établissements scolaires de la ville de Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Parents et enseignants s'inquiètent de l'insuffisance, depuis le début de l'année scolaire, du taux de remplacement des enseignants absents. Taux qui a tendance à devenir de plus en plus faible. Ainsi, soixante-quinze demi-journées d'enseignants non remplacés ont été constatées depuis le mois de septembre sur l'école élémentaire Marcellin-Berthelot. Le remplacement d'un congé maternité n'a pas été assuré depuis le 6 janvier 2003 à l'école maternelle Camille-Claudé. Ces quelques exemples traduisent une situation peu encline à permettre aux enfants scolarisés à Colombes d'étudier dans de bonnes conditions, puisque le personnel enseignant est obligé de les répartir dans d'autres classes de leur école. Elle semble découler d'un manque de crédits suffisants pour faire face aux congés des enseignants et nécessite de débloquer de nouveaux postes. Chaque absence, quelle qu'en soit la durée, doit être remplacée. Aussi, il lui demande de l'informer des dispositions qu'il compte prendre pour veiller à ce que la continuité du service public d'éducation soit assurée et pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'enseignement.

## Texte de la réponse

Le remplacement des enseignants du premier degré absents est une des préoccupations constantes du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Ainsi 8 % des emplois sont affectés au remplacement des personnels et le dispositif actuel des titulaires remplaçants permet de pallier près de 90 % des absences qui surviennent en cours d'année scolaire. L'amélioration de son efficacité est recherchée. Il n'en demeure pas moins que, malgré les efforts consentis chaque année pour assurer la qualité du service public d'éducation, il n'est pas toujours possible de satisfaire la totalité des besoins en raison de facteurs impondérables, notamment à certaines périodes de l'année scolaire. Des solutions sont alors recherchées pour prendre en charge les élèves dans les meilleures conditions possibles. Les recrutements opérés sur les listes principales et complémentaires des concours de recrutement de professeur des écoles et l'optimisation du dispositif de remplacement doivent faciliter la résolution des problèmes rencontrés parfois dans quelques départements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Brunhes](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11528

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 février 2003, page 957

**Réponse publiée le** : 22 décembre 2003, page 9866